



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESNOY

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Presnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie au 10 Route de Ladon, sous la présidence de Monsieur SENEGAS Richard, Maire

Présents : M. SENEGAS Richard, Maire, M. GREGOIRE Valéry, M GIRARD Alain, Mme LAPORTE Delphine, M MOLLION Gaël, M REDJDAL Loïc, M BARNAULT Pascal, Mme PETIT Caroline et M BABIN Sébastien.

Excusé ayant donné procuration : Mr BOYER Florent a donné procuration à Mr SENEGAS

Excusée : Mme VACHER Claire

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Excusés : 1
- Excusés avec délégation de vote : 1
- Votants : 10

Date de la convocation : 6 Septembre 2022

Date d'affichage : 6 Septembre 2022

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Caroline PETIT est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention en vue de la création d'un groupement de commandes « Vérifications réglementaires des équipements » et d'annuler la nomination d'un correspondant de Défense (ce qui avait été fait en 2020 : D-463-2020) ; accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Nomination d'un correspondant communal de Défense
- Convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

- Subvention volet 4 pour projet passerelle
- Stationnement d'un commerce ambulancier
- Nomination des membres de la commission cimetièrre
- Devis de La Poste pour la mise en place de la base adresse locale
- D fibrillateur contrat de maintenance
- Devis AFPA pour le caquetoire
- Questions diverses

Le quorum  tant atteint, Monsieur le Maire d clare la s ance ouverte.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PROCES VERBAL DU 28 Juin 2022

Le proc s-verbal de la s ance du 28 Juin 2022 a  t  adress    l'ensemble des conseillers municipaux.

Les  lus pr sents sont appel s   faire part de leurs remarques ou  ventuelles volont s de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le proc s-verbal du 28 Juin 2022 est adopt    l'unanimit  des  lus pr sents.

D-539-2022- CONVENTION EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES »

Le groupement lanc  par la Communaut  de Communes Canaux et For ts en G tinais souhaiterait constituer un groupement de commandes concernant le lancement d'une consultation pour les v rifications r glementaires d' quipements :

- Des b timents
- Des  quipements sportifs
- Des aires de jeux

Pour cela, il convient de signer une convention de groupement de commandes.

Ainsi, c'est la Communaut  de Communes qui assurera la fonction de coordonnateur pour le lancement de la consultation et l'analyse des offres. Chaque membre du groupement sera ensuite en charge du suivi financier des prestations.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil Municipal a d cid    l'unanimit  :

- De **CONSTITUER** un groupement de commandes pour les v rifications r glementaires d' quipement,
- **D'APPROUVER** la convention en vue de la cr ation d'un groupement lanc  par la Communaut  de Communes Canaux et For ts en G tinais
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire   signer ladite convention ainsi que toutes pi ces relatives   ce dossier.

Acte certifi  ex cutoire

Re u en Pr fecture le : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

D-540-2022- CONVENTION D'ENTRETIEN, DE BALISAGE ET SIGNALÉTIQUE DES ITINÉRAIRES DE SENTIERS DE RANDONNÉE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission Tourisme et Culture de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a mené une réflexion sur la remise en état du balisage et de la signalétique des entiers existants sur le territoire communautaire, qui font l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées (PDIRR).

L'association de randonnée de Lorris Rando Loisirs a réalisé l'état des lieux de la signalétique existante, et la commission Tourisme et Culture a défini le type de matériel nécessaire pour sa remise aux normes dans le respect de la charte de la Fédération Française de Randonnée du Loiret.

Sur la commune de Presnoy un itinéraire de randonnée est concerné :

- E1 la Planche aux Filles

La communauté de communes propose de formaliser l'action avec une convention tripartite à conclure entre la commune, la communauté de communes et l'association de randonnée, qui définit l'engagement des différentes parties :

- Communauté de Communes : commande, financement, réception et stockage du matériel de balisage et de signalétique
- Association de randonnée : signalétique des sentiers avec le matériel et entretien du balisage
- Commune : pose du matériel de signalétique, en collaboration avec le club de randonnée, entretien des sentiers et chemins de randonnée, prise en charge du renouvellement éventuel de la signalétique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention tripartite pour l'entretien, le balisage et la signalétique des itinéraires de sentiers de randonnées, à conclure entre la commune, la communauté de communes et l'association de randonnée Lorris Rando Loisirs,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

D-541-2022- DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 4 POUR PROJET PASSERELLE

La Commission Travaux n'a pas eu le temps de demander des devis. Le projet est repoussé.

D-542-2022- STATIONNEMENT D'UN COMMERCE AMBULANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté municipal AR-05/2022, il a autorisé le stationnement du commerce ambulant nommé « Régál'pizza » sur le parking de la salle des fêtes pour une durée de 1 année.

Son renouvellement se fera sur demande du pétitionnaire dans un délai de 2 mois avant terme.

Il est proposé de leur offrir la première année puis les suivantes seront facturées 150 €/an.

A l'unanimité, le Conseil accepte ladite proposition.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

D-543-2022- NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CIMETIERE

Vu la délibération D-537-2022 en date du 28/06/2022 portant création d'une commission cimetière
Vu les propositions et déclarations de candidature reçues à ce jour en Mairie,

Considérant qu'il s'agit d'une commission de travail, d'études de projet dont le nombre et les objets ne sont pas réglementés,

Considérant que cette commission ne prend aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif,

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membre pouvant siéger à la commission cimetière soit :

- 1 membre élu M. GIRARD Alain
- 2 membres extérieurs du conseil municipal :
 - M VACHER Jean-Pierre
 - M PERON Pierre

ADOpte à l'unanimité

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

D-544-2022- DEVIS DE LA POSTE POUR LA MISE EN PLACE DE LA BASE ADRESSE LOCALE

La Poste a fourni un devis qui comprend la mise en place d'une Base Adresse Locale (BAL) qui se déploie au sein de l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) pour favoriser les bonnes pratiques depuis la commune jusqu'aux chefs de file, éditeurs, prestataires...

L'objectif est de faciliter et accélérer la mise à jour de la Base Adresse National et de garantir l'accès pour tous aux services, secours...

La Poste est partenaire des collectivités et est reconnue « référent de l'Etat » en capacité d'accompagner les communes pour la mise en œuvre de la BAL.

Une Base Adresse Locale est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur la commune. Une BAL publiée et à jour dans la BAN garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, la Poste, opérateurs GPS...). L'objectif est de mettre en place une BAL contenant toutes les adresses du territoire, via l'outil « Mes adresses »

Pour Presnoy :

Nombre total des voies 30

Nombre total de numéros 140

Nombre de points d'adresse 145

Nombre de foyers et entreprises distribués 145

L'accompagnement de la Poste : mise en place de la BAL construite en 4 phases :

- 1- Cadrage du projet : réunion de travail pour définir les modalités du projet
- 2- Audit et conseil : diagnostic sur l'intégralité des adresses de la commune
- 3- Réalisation du projet après validation par le conseil municipal (création de la BAL dans l'outil « mes adresses » ; certification des adresses par la commune ; publication de la BAL dans la BAN)
- 4- Procès-verbal de fin de prestation : finalisation du projet d'un commun accord

Le coût de la prestation de La Poste est de 687 € HT, soit 824.40 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en place de la Base Adresses Locale,
- **AUTORISE** le maire à signer le devis, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

D-545-2022- DEFIBRILLATEUR CONTRAT DE MAINTENANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération d-473-2020 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant que la commune de Presnoy a acquis un défibrillateur cardiaque Saver One et qu'il est nécessaire de signer un contrat de maintenance

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance et d'entretien à intervenir avec la société JLD Trading pour un montant annuel de 180 € H.T soit 216 € T.T.C

ADOpte à l'unanimité

D-546-2022- DEVIS AFPA POUR LE CAQUETOIRE

Aucun devis pour le moment.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce :

→ La maîtresse des CM2 nous a envoyé un mail demandant une subvention de 100 € par enfant pour le voyage au ski. Six enfants de Presnoy sont concernés par ce voyage. Une délibération devra être prise lors du prochain conseil.

EXPRESSION DES CONSEILLERS

→Monsieur REDJDAL Loïc annonce :

- Qu'une soirée moules frites organisée par l'association « La Bamboche » aura lieu le samedi 22 octobre à la salle des Fêtes.
- Passage du rallye organisé par l'Ecurie du Gâtinais à partir de 17 h
- Noël des enfants le dimanche 11 décembre : ateliers tenus par « La Bamboche »
- Distribution des colis de Noël le samedi 17 décembre.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30